

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**cette année encore le mouvement féministe, des militant-es syndicalistes, politiques
marcheront côte à côte pour dire stop aux violences faites aux femmes**

Le gouvernement doit s'engager à aller plus loin dans sa lutte contre ce fléau qui continue à tuer. Une véritable enquête doit être diligentée, avec publication d'un bilan concret sur l'application et les effets des lois de 2010 et 2014, car les informations montrent que le nombre de victimes, au quotidien, reste encore trop élevé.

En s'appuyant sur la loi contre les violences faites aux femmes de 2010, le PCF soutient l'exigence des mouvements féministes du vote d'une loi-cadre reprenant les propositions élaborées à partir de leurs expériences de terrain. Cette loi permettra d'unifier les dispositions existantes rendant la législation plus efficace pour les victimes. Mais pour être effective, elle doit s'accompagner des moyens nécessaires à son application, notamment en matière d'éducation, de prévention, d'information... De plus, le PCF exige que les associations féministes conservent leurs missions de service public auprès des victimes, ce qui implique l'attribution de moyens financiers et humains en fonction des besoins recensés chaque année. Il est hors de question que l'État se désengage. Si des missions de service public sont transférées aux collectivités territoriales, le budget doit suivre !

L'austérité, que nous combattons, ne saurait être l'excuse à de nouveaux renoncements. N'oublions pas que les femmes sont les premières victimes des violences économiques, comme en témoignent les nombreux rapports qui pointent la forte féminisation de la précarité. Les exemples ne manquent pas, comme le prouve la lutte des employées du salon de coiffure du 50 rue de Strasbourg, à la merci de patrons sans scrupule exploitant le fait qu'elles sont sans-papiers. Violences économiques, sociales, mais également marchandisation des corps sont autant d'obstacles à la conquête de l'égalité. C'est pourquoi nous appelons à la mobilisation en faveur de la loi contre le système prostitutionnier votée en première lecture à l'Assemblée nationale. En effet, il s'agit qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour au sénat pour y être votée.

En cette journée internationale de lutte contre les violences

faites aux femmes, des millions de femmes de par le monde, dans notre pays, sont encore victimes de viols, de mutilations et de violences multiples, il est grand temps de mettre fin à ce fléau !

Ensemble, nous avons obtenu en 2010 une première loi contre les violences faites aux femmes et en 2014, est venue renforcer le dispositif la loi dite globale sur l'égalité hommes/femmes. Ensemble, obtenons le vote et l'application d'une « loi cadre » élaborée par le mouvement féministe.

Nos propositions

- des campagnes d'information et de sensibilisation permanentes et la mise en place d'une véritable éducation non sexiste à tous les stades de l'éducation nationale
- une nouvelle enquête assortie d'un bilan sur l'application réelle des lois
- une formation spécifique et obligatoire en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes pour tout-es les professionnelles concerné-es
- l'application réelle et concrète de l'ordonnance de protection et son élargissement à toutes les femmes victimes de violence
- l'abandon du recours à la médiation pénale dans toute affaire de violences conjugales
- la délivrance ou le renouvellement, dans les plus brefs délais, du titre de séjour pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales
- le statut de réfugié pour toute femme demandant l'asile parce que victime de violences sexistes, sexuelles ou lesbophobes
- une véritable politique abolitionniste de la prostitution cohérente et globale
- une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes en danger
- le passage à 10 ans du délai de prescription pour les agressions sexuelles
- la mise en place d'un Observatoire national des violences afin qu'il étudie, impulse, évalue les politiques menées.

l'enquête contre les violences faites aux femmes révèle des chiffres accablants

1 590 000 femmes sont victimes de violences conjugales

1 milliard d'euros : coût annuel des violences conjugales
1 499 963 victimes de harcèlement sexuel dans l'espace public

70 000 femmes victimes de viol

tous les 3 jours, une femme décède sous le coup des violences de son compagnon

**MANIFESTONS SAMEDI 22 NOVEMBRE
14H30 BASTILLE-RÉPUBLIQUE**